



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, aux plans de développement sportif, à la licence (clubs sportifs), aux championnats d'Alsace, au recrutement d'animateurs sportifs, aux stages "Léonard Specht" et au fonctionnement du centre-école de ski nordique

Rapport n° CP/2011/138

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le Département.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonnée à **30 000 €**.

Aide à la licence aux clubs sportifs

Le Département accorde, par saison sportive, une aide au fonctionnement des :

Associations :

- 7,62 € par licencié-jeune (moins de 18 ans)
- forfait de 23 € pour 3 licenciés minimum

Comités départementaux :

- part fixe de 500 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés et une part variable et progressive selon nombre de licenciés réel avec les taux suivants :

- 0,50 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,55 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,60 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés réel comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Championnats d'Alsace

Le Département aide, sous forme de forfait, les associations sportives ayant obtenu un titre de champion d'Alsace (sauf les corporatifs et les vétérans).

Conventions d'objectifs

L'un des objectifs de la nouvelle politique sportive départementale est de mettre en œuvre des conventions d'objectifs avec les principaux comités sportifs départementaux (voire régionaux s'il n'existe pas d'instance départementale), reconnus par le Ministère en charge des sports.

Il s'agit de globaliser les aides départementales sur la base d'un projet de développement sportif et d'actions menées sur une ou plusieurs années, qui répondent aux objectifs généraux de la politique sportive du Conseil Général, telle qu'elle a été validée par l'assemblée plénière du 25 octobre 2010.

Convention financière avec le Comité Départemental de Tennis

Lors de la commission permanente du 3 janvier 2011, l'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement pour la signature d'un contrat d'objectifs de 3 ans (2011-2013) avec le Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin.

Le soutien départemental à l'association, pour réaliser les actions prioritaires qui s'intègrent dans les axes et objectifs de la nouvelle politique sportive et les axes de la politique jeunesse du Conseil Général, s'élève à 90 000 € sur 3 ans, sous réserve de réalisation de ses engagements par le comité et inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental.

Pour l'année 2011 et à titre transitoire, l'aide départementale de 30 000 € sera ventilée sur les enveloppes dédiées à l'aide à la licence, au recrutement d'animateurs sportifs, à la formation de cadres,...

Aide à l'association « Stages Léonard SPECHT »

Lors de la commission permanente du 8 juin 2009, le Département a décidé de réaliser un partenariat avec l'association « Stages Léonard SPECHT » d'un an renouvelable deux fois, pour un engagement financier à hauteur de 14 200 € par an. Dans ce cadre, 44 places sont réservées chaque année aux gagnants d'un jeu concours organisé par le Conseil Général.

Aide au fonctionnement du Centre école de ski nordique

Lors de la commission permanente du 2 mars 2009, le Département a décidé de réaliser un partenariat sur trois ans avec le Comité Départemental de ski pour le fonctionnement du Centre école de ski nordique, pour un engagement financier à hauteur de 34 000 € par an. Dans ce cadre, le comité de ski :

- assure le damage et l'entretien des pistes de ski de fond, piste de luge, sentiers piétons et raquettes ;
- permet les pratiques touristiques, scolaires et de compétition du ski nordique sur le massif au travers du Centre école de ski nordique.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	212 000,00 €	193 000,00 €	18 500,00 €
15269	204-2042-32	235 000,00 €	235 000,00 €	15 000,00 €
15261	65-6574-32	640 000,00 €	640 000,00 €	169 405,14 €
15265	65-6574-32	76 000,00 €	70 449,25 €	8 539,15 €
15277	65-6574-32	260 000,00 €	260 000,00 €	15 245,00 €
31853	65-6574-28	14 200,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €
16629	65-6574-32	35 000,00 €	35 000,00 €	34 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 274 889,29 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 18 500,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 15 000,00 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif ;
- 169 405,14 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 8 539.15 € au titre de l'aide aux championnats d'Alsace ;
- 15 245,00 € au titre de l'aide au recrutement d'animateurs sportifs départementaux (convention d'objectifs) ;
- 14 200,00 € au titre de l'aide aux stages Léonard SPECHT ;
- 34 000,00 € au titre du fonctionnement du Centre Ecole de ski nordique.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions financières, ci-jointes, entre le Département et :

- le comité d'Alsace de natation;
- le comité départemental de tennis du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL